

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2575

12 novembre 2007

SOMMAIRE

Arsenic S.A.	123598	Lavandier - Productions s.à r.l.	123556
Avelca S.à r.l.	123598	L'Ilios S.à r.l.	123596
Barclays Alpheus Investments S.à r.l. ...	123579	Lotsa Holding S.A.	123556
CEREP IPark 1 S.à r.l.	123570	Luxembourg Building and Styling Compa- ny S.A.	123557
Cipio Partners S. à r.l.	123586	Lux-Palettes S.A.	123593
City Taxis Centrale S.à r.l.	123559	MGI Fisogest S.à r.l.	123559
CMA S.à r.l.	123554	Molentor	123555
Douvelle S.A.	123595	Molentor	123585
Dynamo Finance S.A.	123592	Moon Tele S.à r.l.	123560
Eural S.à r.l. Alimentation Import-Export	123559	MSEOF Manager S.à r.l.	123597
Européenne de Laboratoire Photographi- que Holding S.A.	123557	Neptun Lux Holding One S.à r.l.	123554
Européenne de Laboratoire Photographi- que Holding S.A.	123557	Neptun Lux Holding Three S.à r.l.	123554
Européenne de l'Image Numérique Hold- ing S.A.	123557	Nubil S.A.	123592
Européenne de l'Image Numérique Hold- ing S.A.	123558	Optique Milbert S.à r.l.	123556
Européenne de l'Image Numérique Hold- ing S.A.	123558	Pa.Fi. France	123560
Folkestone International S.A.	123593	Paryseine (Lux 1) S.à r.l.	123555
Franicap S.à r.l.	123594	PEGASUS Finance S.A.	123555
Giegiulux S.A.	123598	Prime Licensing and Holding S.A.	123555
GJK Investments S.A.	123597	RH Paris Holding S.A.	123594
Gomes Granit S.à r.l.	123596	Rosebud Properties Holding S.à r.l.	123561
Icon Luxembourg S.à r.l.	123591	Royalty Participations S.A.	123585
Inter Industrie S.A.	123593	Salon Creativ Coiffeur Anja S.à r.l.	123558
International Consolidated Investment Company S.A.	123560	Seven Summits Capital S.A.	123594
International Consolidated Investment Company S.A.	123556	Simok S.A.	123592
INT.PACK S.A.	123561	Solter II S.A.	123563
IP Network International S.A.	123593	Spanish Retail Investment Luxembourg S.à r.l.	123595
Laurum Investments S.à r.l.	123596	Sun Zen Sàrl	123597
		Telesto S.A.	123596
		Toda S.A.	123558
		Trema Invest	123559
		V.H.K. S.A.	123595
		Zadig S.A.	123554

Neptun Lux Holding Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 108.520.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Séverine
Manager

Référence de publication: 2007122613/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01980. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Neptun Lux Holding One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 108.526.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Séverine
Manager

Référence de publication: 2007122614/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01984. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

CMA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 102.189.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Séverine
Manager

Référence de publication: 2007122615/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01986. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Zadig S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 49.270.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

ZADIG S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007122665/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03516. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Prime Licensing and Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 89.526.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

PRIME LICENSING AND HOLDING S.A.

A. de Bernardi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007122666/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03512. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

PEGASUS Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 87.030.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122670/298/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05220. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Paryseine (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 116.181.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007123312/242/13.

(070142314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Molentor, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 91.743.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007122642/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04946. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Lavandier - Productions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 29-33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 24.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAVANDIER - PRODUCTIONS S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007122638/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03256. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Optique Milbert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 3, rue Enz.
R.C.S. Luxembourg B 115.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OPTIQUE MILBERT S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007122637/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03259. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Lotsa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 108.068.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2007122636/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04948. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

International Consolidated Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 105.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122752/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04381. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

ELP Holding S.A., Européenne de Laboratoire Photographique Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 38.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007122631/7343/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02551. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

E.I.N. Holding S.A., Européenne de l'Image Numérique Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 38.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007122630/7343/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02550. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

ELP Holding S.A., Européenne de Laboratoire Photographique Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 38.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007122632/7343/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02552. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Luxembourg Building and Styling Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 27.248.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122633/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02982. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

E.I.N. Holding S.A., Européenne de l'Image Numérique Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 38.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007122628/7343/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02545. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

E.I.N. Holding S.A., Européenne de l'Image Numérique Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 38.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007122629/7343/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02547. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Salon Creativ Coiffeur Anja S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 62.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SALON CREATIV CIOFFEUR ANJA S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signature

Référence de publication: 2007122635/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03269. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Toda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 106.487.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007122634/710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00613. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

MGI Fisogest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 20.114.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007122556/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02129. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Eural S.à r.l. Alimentation Import-Export, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 13.988.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007122559/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09639. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

City Taxis Centrale S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 89.664.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007122553/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02806. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Trema Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 120.877.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 15 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122658/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 12 octobre 2007, réf. DSO-CJ00095. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070140648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Moon Tele S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.191.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 18 septembre 2007, que la société BELLTREND MENORAH ENTERPRISES LIMITED, ayant son siège social à 2 Sophouli St., Nicosia, Chypre, a transféré cinq cents (500) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à BORREN HOLDING Inc., ayant son siège social à Drake Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1424790.

Il résulte de ce contrat de transfert de parts sociales signé en date du 18 septembre 2007, que la société BORREN HOLDING Inc., ayant son siège social à Drake Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1424790, devient l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007122830/1092/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08668. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070140815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Pa.Fi. France, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.618.

—
Réunion du conseil d'administration au siège social le 9 août 2007

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Carlo Santoiemma de sa fonction d'administrateur.

Le conseil coopte comme nouvel Administrateur avec effet au 9 août 2007, Madame Stéphanie Wlodarczak née 25 juillet 1983 à Lorient (France), employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le conseil nomme Madame Emanuela Corvasce en qualité de Président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PA.FI. FRANCE, Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007122828/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06350. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070140821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

International Consolidated Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.377.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122749/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04378. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070141038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

INT.PACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 82.925.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2007 de la société, il a été décidé:

- D'accepter les démissions de Monsieur Carlo Santoienna, né le 25 mars 1967 à Matera en Italie, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de Monsieur Marco Lagona, né le 18 avril 1972 à Milan en Italie, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, et de Monsieur Augusto Mazzoli, né le 30 juillet 1972 à Modena en Italie, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de leur fonctions d'administrateurs;

- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat, Madame Carine Agostini, employée privée, née le 27 avril 1977 à Villerupt en France, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de Madame Emanuela Corvasce, employée privée, née le 31 octobre 1975 à Barletta en Italie, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et de Monsieur Christophe Velle, né le 28 octobre 1974 à Thionville en France, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007122829/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01420. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Rosebud Properties Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 21.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 128.274.

In the year two thousand and seven, on the twentieth of September.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BARWA LUXEMBOURG 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 125.700,

here represented by Miss Marie Amet-Hermès, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy established in September 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name ROSEBUD PROPERTIES HOLDING S.à r.l., with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.274, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of May 15, 2007, published in the Mémorial C, N ° 1458 of July 14, 2007, which bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, date July 19, 2007, not yet published.

II. The Company's share capital is fixed at fifteen million seventy-nine thousand Swiss Francs (CHF 15,079,000.-) represented by fifteen million seventy-nine thousand (15,079,000) shares of one Swiss Franc (CHF 1.-) each.

III. The sole shareholder resolves to decrease the Company's share capital by fifteen million fifty eight thousand Swiss Francs (CHF 15,058,000.-) to bring it from its present amount of fifteen million seventy-nine thousand CHF (CHF 15,079,000.-) to twenty-one thousand Swiss Francs (CHF 21,000.-) by cancellation of fifteen million fifty-eight thousand (15,058,000) shares of one Swiss Franc (CHF 1.-) each.

IV. Pursuant to the above capital decrease, article 6 of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is fixed at twenty-one thousand Swiss Francs (CHF 21,000.-) represented by twenty-one thousand (21,000) shares of one Swiss Franc (CHF 1.-) each».

V. The sole shareholder resolves to decrease the share premium account to bring it from its present amount of one hundred and thirty-four million nine hundred and thirty-five thousand seventy-four Swiss Francs and ninety-three centimes (CHF 134,935,074.93) to nil.

VI. The sole shareholder resolves to acknowledge that the consideration for the capital decrease and the decrease of the share premium account for an aggregate amount of one hundred forty-nine million nine hundred ninety-three thousand seventy-four Swiss Francs and ninety-three cents (CHF 149,993,074.03) will be the transfer of a receivable hold by the Company towards ROSEBUD HOLDING HOTELS S.A., a joint-stock company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, rue Nicolas Adames, L-1144 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 73.951, in the amount of fifteen million Swiss Francs (CHF 15,000,000.-) and the reimbursement in cash in the amount of one hundred thirty-four million nine hundred ninety-three thousand seventy-four Swiss Francs and ninety-three cents (CHF 134,993,074.93).

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at one thousand five hundred Euro (€ 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BARWA LUXEMBOURG 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 125.700,

ici représentée par Mlle Marie Amet-Hermès, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée en septembre 2007. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination ROSEBUD PROPERTIES HOLDINGS S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.274, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 15 mai 2007, publié au Mémorial C N ° 1458 le 14 juillet 2007, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 juillet 2007, non encore publié.

II. Le capital social de la Société est fixé à quinze millions soixante-dix-neuf mille Francs Suisses (CHF 15.079.000.-) divisé en quinze millions soixante-dix-neuf mille (15.079.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1.-) chacune.

III. L'associé unique décide de diminuer le capital social de la Société à concurrence de quinze millions cinquante-huit mille Francs Suisses (CHF 15.058.000.-) pour le porter de son montant actuel de quinze millions soixante-dix-neuf mille Francs Suisses (CHF 15.079.000.-) à vingt et un mille Francs Suisses (CHF 21.000.-) par l'annulation de quinze millions cinquante-huit mille (15.058.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Franc Suisse (CHF 1.-) chacune.

IV. Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt et un mille Francs Suisses (CHF 21.000.-) divisé en vingt et un mille (21.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1.-) chacune.»

V. L'associé unique décide de réduire le compte de prime d'émission pour le porter de son montant actuel de cent trente-quatre millions neuf cent trente-cinq mille soixante-quatorze Francs Suisse et quatre-vingt treize centimes (CHF 134.935.074,93) à néant.

VI. L'associé unique décide de reconnaître que la contrepartie de la réduction de capital et de la réduction du compte de prime d'émission pour un montant total de cent quarante neuf millions neuf cent quatre-vingt-treize mille soixante-quatorze Francs Suisses et trois cents (CHF 149.993.074,03) sera le transfert d'une créance détenue par la Société à rencontre de ROSEBUD HOLDING HOTEL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, rue Nicolas Adames, L-1144 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.951, ainsi que le remboursement en numéraire d'un montant de cent trente quatre millions neuf cent quatre-vingt-treize mille soixante-quatorze Francs Suisses et quatre-vingt treize cents (CHF 134.993.074,93).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Amet-Hermès, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, Relation: LAC/2007/28570. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007124231/211/112.

(070142868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Solter II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 132.501.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the fourteenth day of September.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547,

here represented by Ms Meike Lakerveld, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated on September 12, 2007,

which will remain annexed to the present deed.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of SOLTER II S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at forty-four thousand united states dollars (44,000.- USD) represented by forty-four thousand (44,000) shares with a par value of one united states dollar (1.- USD) each.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares will be issued in registered form.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the «Sole Director») until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the third Monday of May at 12.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of cor-

poration, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2007.

2) The first annual general meeting shall be held on 2008.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe the forty-four thousand (44,000.-) shares.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of forty-four thousand united states dollars (44,000.- USD) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Estimation - Costs

For the purpose of registration, the amount of forty-four thousand united states dollars (44,000.- USD) is valued at EUR 31.645,50.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand eight hundred euro (1,800.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:
 - Mr. Bart Zech, lawyer, born in Putten (The Netherlands) on September 5, 1969 and professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg (Luxembourg);
 - Mr. Frank Walenta, born in Geneva (Switzerland) on February 2, 1972 and professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg (Luxembourg);
 - Mr. Francisco Carbonell Torres, born in Maracay (Venezuela) on July 1, 1952 and residing at rue de la Confédération, 8. 1204 Geneva (Switzerland).
- 3.- Has been appointed statutory auditor, its term of office expiring at the General Meeting of the year 2013: GALINA INCORPORATED, resident at R.G. Hodge Plaza, Wickams Cay 1, Tortola, British Virgin Islands registered into the Commercial Register of the British Virgin Islands, under the number 313825.
- 4.- The registered office of the company is established in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
- 5.- The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège est établi Tortola, Box 3483, Road Town, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400547,

ici représentée par Mademoiselle Meike Lakerveld, Monsieur Patrice Gallasin, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 12 septembre 2007, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de SOLTER II S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quarante quatre mille dollars des Etats-Unis (44.000,- USD) représenté par quarante quatre mille (44.000) actions d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (1,- USD) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres seront nominatifs.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour,

en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de mai à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les quarante quatre mille (44.000) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de quarante quatre mille dollars des Etats-Unis (44.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de quarante quatre mille dollars des Etats-Unis (44.000,- USD) est évalué à EUR 31.645,50.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs, le terme de leur mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
 - Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas) le 5 septembre, 1969 et résident à 12, rue Léon Thyès, 2636 Luxembourg (Luxembourg);

- M. Frank Walenta, né à Genève (Suisse) le 2 février, 1972 et résident à 12, rue Léon Thyès, 2636 Luxembourg (Luxembourg),

- M. Francisco Carbonell Torres, né à Maracay (Venezuela) le 1^{er} juillet 1952, demeurant rue de la Confédération, 8, 1204 Genève (Suisse).

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2013:

GALINA INCORPORATED, ayant son siège à R.G. Hodge Plaza, Wickams Cay 1, Tortola (BVI), enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 313825.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Lakerveld, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, LAC/2007/26957. — Reçu 317,46 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007124914/220/381.

(070143426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

CEREP IPark 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.516.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the first day of October.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEREP III FRANCE S.à r.l., a limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.286,

here represented by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated 26 September 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

1.

2. Form - Corporate name. There is hereby formed a private limited liability company under the name CEREP IPark 1 S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the «Articles»).

3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3 However, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

3.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

4. Object.

4.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.4 The Company may in particular enter into the following transactions:

4.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

4.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.4.4 to enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, cooperation agreement and other services contracts, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.5 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

5. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Shares

6. Share capital.

6.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by two hundred and fifty (250) shares. Each Share has a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

6.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s). The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

6.3 All Shares will have equal rights.

6.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

7. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8. Transfer of shares.

8.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

8.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

8.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

8.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

Chapter III.- Management

9. Management.

9.1 The Company is managed by one manager (the «Sole Manager») or managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the «Board of Managers», each member individually, the «Manager»). The Sole Manager or the Managers, as the case may be, need not be shareholder.

9.2 The Sole Manager or the Managers may be removed at any time, for legitimate reasons only, by decision of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in compliance with articles 14 and 15.

9.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, collectively by the Board of Managers in compliance with article 12.

9.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to the Sole Manager and in case of plurality of managers, to any Manager as provided by article 10 of the Articles, and pursuant to article 191 bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any Manager does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

10. Powers of the sole manager or of the board of managers.

10.1 In dealing with third parties, the Sole Manager and in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's objects.

10.2 All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

11. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the signature of any Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager.

12. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

12.1 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

12.2 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

13. Meeting of the board of managers.

13.1 In case of a Board of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

13.2 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, telefax, email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

13.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by the majority of the Managers, present or represented.

13.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

13.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

13.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

13.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

13.8 In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager may be documented in writing.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

14. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

14.1 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

14.2 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

14.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

15. Holding of general meetings.

15.1 Shareholders meetings may always be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

15.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

15.3 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

15.4 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Sole Manager or, in case of plurality of managers, to the Board of Managers.

16. Majorities.

16.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

16.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, in accordance with any provisions of the Law.

16.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V.- Business year

17. Business year.

17.1 The Company's financial year starts on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

17.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers and the latter prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

17.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

18. Distribution right of shares.

18.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

18.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

18.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

18.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

18.5 The Board of Managers or the Sole Manager may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers or the Sole Manager showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last

fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by these Articles.

Chapter VI.- Liquidation

19. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

20. Liquidation.

20.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

20.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

20.3 A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable law

21. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 30 June 2008.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
CEREP III FRANCE S.à r.l.	250
Total: two hundred and fifty Shares	250

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about Euro 1,500.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Is appointed as Sole Manager for an undetermined period:

CEREP III S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.446 and whose articles of incorporation have been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1257, page 60290, dated 25 June 2007;

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound, in case of a sole manager, by the sole signature of the Sole Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEREP III FRANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 130.286,

la comparante ci-dessus est ici représentée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé le 26 septembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CEREP IPark 1 S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (telle que définie ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tels que définis ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.3 Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, à des conditions jugées satisfaisantes;

3.4.3 accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie d'engagements, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou par tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.4.4 conclure tous contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration,

des contrats de coopération et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- €), chacune (ci-après les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Tout transfert de Parts doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou de tierces parties jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi.

Titre III.- Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»), chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants le cas échéant ne sont pas nécessairement associés.

8.2 Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, uniquement pour justes motifs, par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des Associés conformément aux articles 14 et 15.

8.3 Toute décision en relation avec la gérance de la Société doit être prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance agissant collectivement en conformité avec l'article 12.

8.4 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré au Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, à un Gérant tel que stipulé à l'article 10 des Statuts, et en vertu de l'article 191 bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 des présents Statuts sont valables et créent des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par un Gérant ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

9. Pouvoirs du gérant unique ou du Conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et tous actes de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social.

9.2 Les compétences non expressément réservées par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un Gérant, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

11. Délégation et mandat du gérant unique ou du Conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou tout Gérant en cas de pluralité de gérants peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou tout Gérant, en cas de pluralité de gérants, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

12. Réunion du Conseil de gérance.

12.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2 Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un courriel ou d'une lettre. Un membre du Conseil de Gérance pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés.

12.4 L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participant, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, courriel, télégramme ou facsimilé. Ces résolutions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen tel que télécopie, courriel, télégramme, facsimilé ou par téléphone; dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

12.8 En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs de l'assemblée des associés - Votes.

13.1 Tout Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2 En cas d'Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont établies par écrit.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14. Tenue d'Assemblées générales.

14.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

14.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale.

14.4 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, au Conseil de Gérance.

15. Majorités.

15.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

15.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V.- Exercice social

16. Exercice social.

16.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

17. Droit de distribution des parts.

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

17.5 Le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

Titre VI.- Liquidation

18. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19. Liquidation.

19.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

19.3 Un Associé peut dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

Titre VII.- Loi applicable

20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2008.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts sociales
CEREP III FRANCE S.à r.l.	250
Total: deux cent cinquante Parts Sociales	250

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) correspondant à un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500,- euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé comme Gérant Unique pour une période indéterminée:

CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.446, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1257, page 60290, en date du 25 juin 2007;

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du Gérant Unique, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, Relation: LAC/2007/29299. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007124935/211/490.

(070143675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Barclays Alpheus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.422.

In the year two thousand and seven on the twentieth day of August.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BARCLAYS METIS INVESTMENTS NO. 1 S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg under number B 116.152 and having its registered office in 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, here represented by Marie-Claude Frank, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 1, 2007.

Said proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed is the sole shareholder of BARCLAYS ALPHEUS INVESTMENTS S.à r.l., having its registered office in 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg under number B 125.422, incorporated on March 19, 2007 by deed of the undersigned notary published in the Memorial C of May 23, 2007, number 958 (the «Company»).

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up as follows:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 10 of the Company's articles of association as follows:

« **Art. 10.** The company is administered by one (1) or more managers, with a majority of managers resident in Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The number of managers, their powers and remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

In case there is more than one (1) manager, the managers may elect amongst themselves a person who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting. The chairman's duties consist in supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this article 10 and in chairing meetings of the board of managers.»

2. Amendment of article 11 of the Company's articles of association as follows:

« **Art. 11.** Unless stated otherwise in these articles of association, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the company so requires with a notice of not less than one (1) clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.

Meetings of the board of managers are quorate, if a majority of the board members (i) are present or represented at the meeting and (ii) are physically present in Luxembourg.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, it being understood that only a manager who dials or connects into the meeting by conference-call, video-conference or by other similar means of communication from Luxembourg will be counted to the quorum as a participating member physically present in Luxembourg.

If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting.»

3. Amendment of article 12 of the Company's articles of association as follows:

« **Art. 12.** In case there is only one (1) manager, his resolutions are validly adopted if in writing.

Resolutions of the board of managers in a meeting are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote per proxy.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.»

4. Amendment of article 13 of the Company's articles of association as follows:

« **Art. 13.** The sole manager or, as the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the articles of association to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

The board of managers represents the company towards third parties and any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers.

In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.»

5. Amendment of article 14 of the Company's articles of association as follows:

« **Art. 14.** The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management («gestion journalière») of the company to one (1) or more managers, who will be called «Director(s)».

The board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this article (in particular, for all matters of daily management for which the company is committed by the signature of any one (1) Director), the company is bound by the joint signature of any two (2) managers.»

6. Acknowledgement, approval and/or ratification, as the case may be, of the resignation as manager of the Company of Mr. Paul Hanau, professionally residing at Bockenheimerlandstrasse 38-40, D-60323 Frankfurt am Main, Germany, with immediate effect and subsequent appointment for an unlimited period of Mr. Christian Klar, born on May 23, 1974 in Leipzig (Germany), professionally residing at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with full powers as a new manager of the Company with immediate effect in replacement of the resigning manager.

II. That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to amend article 10 of the articles of association of the Company to read as follows:

« **Art. 10.** The company is administered by one (1) or more managers, with a majority of managers resident in Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of

their period of office. The number of managers, their powers and remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

In case there is more than one (1) manager, the managers may elect amongst themselves a person who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting. The chairman's duties consist in supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this article 10 and in chairing meetings of the board of managers.»

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend article 11 of the articles of association of the Company to read as follows:

« **Art. 11.** Unless stated otherwise in these articles of association, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the company so requires with a notice of not less than one (1) clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.

Meetings of the board of managers are quorate, if a majority of the board members (i) are present or represented at the meeting and (ii) are physically present in Luxembourg.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, it being understood that only a manager who dials or connects into the meeting by conference-call, video-conference or by other similar means of communication from Luxembourg will be counted to the quorum as a participating member physically present in Luxembourg.

If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting.»

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend article 12 of the articles of association of the Company to read as follows:

« **Art. 12.** In case there is only one (1) manager, his resolutions are validly adopted if in writing.

Resolutions of the board of managers in a meeting are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote per proxy.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.»

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to amend article 13 of the articles of association of the Company to read as follows:

« **Art. 13.** The sole manager or, as the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the articles of association to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

The board of managers represents the company towards third parties and any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers.

In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.»

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to amend article 14 of the articles of association of the Company to read as follows:

« **Art. 14.** The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management («gestion journalière») of the company to one (1) or more managers, who will be called «Director(s)».

The board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this article (in particular, for all matters of daily management for which the company is committed by the signature of any one (1) Director), the company is bound by the joint signature of any two (2) managers.»

Sixth resolution

The sole shareholder resolved:

- to acknowledge, approve and/or ratify, as the case may be, the resignation as manager of the Company of Mr. Paul Hanau, professionally residing at Bockenheimerlandstrasse 38-40, D-60323 Frankfurt am Main, Germany with immediate effect, and

- to appoint for an unlimited period Mr. Christian Klar, born on May 23, 1974 in Leipzig (Germany), professionally residing at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with full powers as a new manager of the Company with immediate effect in replacement of the resigning manager.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BARCLAYS METIS INVESTMENTS NO. 1 S.à r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.152 et ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, ici représentée par Marie-Claude Frank, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée le 1^{er} août 2007.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de BARCLAYS ALPHEUS INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.422, constituée le 19 mars 2007 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C du 23 mai 2007, numéro 958 (la «Société»).

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Modification de l'article 10 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 10.** La société est administrée par un (1) ou plusieurs gérants, avec une majorité de gérants demeurant au Luxembourg, pas nécessairement détenteurs de parts, nommés par l'assemblée générale des associés, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Le nombre de gérants, leurs pouvoirs et rémunérations sont fixés par l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer des gérants à tout moment sans motifs.

Au cas où il y aurait plus d'un (1) gérant, les gérants choisiront parmi eux une personne qui présidera le Conseil de gérance. En cas d'absence du Président, la présidence peut être conférée à un autre gérant présent lors de la réunion en cause. Les devoirs du Président consistent à surveiller à ce que le déroulement du Conseil observe les dispositions de l'article 10 et à présider les assemblées du Conseil de gérance.»

2. Modification de l'article 11 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 11.** A moins que les statuts ne le prévoient différemment, les gérants pourront organiser leurs assemblées comme ils l'entendent. Des affaires ne peuvent pas être traitées à une assemblée du Conseil de gérance à moins que cette assemblée soit tenue au Luxembourg.

Le Président ou tout gérant pourra convoquer une assemblée du Conseil de gérance, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent avec une convocation d'au moins un (1) jour franc. Il sera renoncé à la période de convocation, à condition que tous les gérants sont présents à la réunion du Conseil de gérance ou, en cas d'absence, donnent leur accord à la tenue valable de la réunion du Conseil de gérance, malgré la renonciation à la période de convocation. La convocation, qui pourra être envoyée par courrier, recommandé ou simple, mail électronique ou fax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à l'assemblée en y ajoutant les copies de tous les documents à discuter à l'assemblée.

Les décisions prises lors d'une réunion du Conseil de gérance sont valablement passées si une majorité de membres du Conseil de gérance (i) sont présents ou représentés à la réunion et (ii) sont physiquement présents au Luxembourg.

Tout gérant pourra participer à toute réunion du Conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion, étant entendu que seul un gérant qui téléphone ou se connecte à la réunion par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable à partir du Luxembourg sera considéré pour le quorum, en tant que membre participant, physiquement présent au Luxembourg.

Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du Conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui sera lui physiquement présent à l'assemblée afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du Conseil de gérance.»

3. Modification de l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 12.** Au cas où il y a seulement un (1) gérant, ses résolutions seront valablement adoptées si elles le sont par écrit.

Les décisions prises lors d'une réunion du Conseil de gérance sont valablement passées si une simple majorité des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un (1) vote, à moins qu'il ne détienne des procurations, auquel cas, il aura un (1) vote supplémentaire par procuration.

Les résolutions du Conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le Président et/ou le secrétaire, et tenus au siège social de la société. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par tout gérant.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de gérance seront valables et effectives comme si elles ont été prises lors d'une réunion d'un Conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une décision identique.»

4. Modification de l'article 13 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 13.** Le gérant unique ou, au cas où, le Conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Le Conseil de gérance représente la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société est impliquée, soit comme demandeur soit, comme défendeur sera géré au nom de la société par le Conseil de gérance.

En cas de vacance d'une place de gérant, les gérants restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.»

5. Modification de l'article 14 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 14.** Le Conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un (1) ou plusieurs gérants qui prendra/ont la dénomination de «délégué(s) à la gestion journalière».

Le Conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat. Il n'y aura pas de délégation de tous pouvoirs de gérance, ou de délégation substantielle de pouvoirs de gérance à un tiers.

Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le Conseil de gérance conformément au présent article (en particulier, pour toute question relative à la gestion journalière pour laquelle la société est engagée par la signature de tout délégué à la gestion journalière), la société est engagée par les signatures conjointes de deux (2) gérants.»

6. Acceptation, approbation et/ou ratification, selon les circonstances, de la démission en tant que gérant de la Société de Monsieur Paul Hanau, résidant à titre professionnel à Bockenheimerlandstrasse 38-40, D-60323 Frankfurt am Main, Allemagne, avec effet immédiat et par la suite, nomination pour une période indéterminée de Monsieur Christian Klar, né le 23 mai 1974 à Leipzig (Allemagne), demeurant à titre professionnel au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec pleins pouvoirs en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat en remplacement du gérant démissionnaire.

II. Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 10 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 10.** La société est administrée par un (1) ou plusieurs gérants, avec une majorité de gérants demeurant au Luxembourg, pas nécessairement détenteurs de parts, nommés par l'assemblée générale des associés, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Le nombre de gérants, leurs pouvoirs et rémunérations sont fixés par l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer des gérants à tout moment sans motifs.

Au cas où il y aurait plus d'un (1) gérant, les gérants choisiront parmi eux une personne qui présidera le Conseil de gérance. En cas d'absence du Président, la présidence peut être conférée à un autre gérant présent lors de la réunion en

cause. Les devoirs du Président consistent à surveiller à ce que le déroulement du Conseil observe les dispositions de l'article 10 et à présider les assemblées du Conseil de gérance.»

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 11 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 11.** A moins que les statuts ne le prévoient différemment, les gérants pourront organiser leurs assemblées comme ils l'entendent. Des affaires ne peuvent pas être traitées à une assemblée du Conseil de gérance à moins que cette assemblée soit tenue au Luxembourg.

Le Président ou tout gérant pourra convoquer une assemblée du Conseil de gérance, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent avec une convocation d'au moins un (1) jour franc. Il sera renoncé à la période de convocation, à condition que tous les gérants sont présents à la réunion du Conseil de gérance ou, en cas d'absence, donnent leur accord à la tenue valable de la réunion du Conseil de gérance, malgré la renonciation à la période de convocation. La convocation, qui pourra être envoyée par courrier, recommandé ou simple, mail électronique ou fax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à l'assemblée en y ajoutant les copies de tous les documents à discuter à l'assemblée.

Les décisions prises lors d'une réunion du Conseil de gérance sont valablement passées si une majorité de membres du Conseil de gérance (i) sont présents ou représentés à la réunion et (ii) sont physiquement présents au Luxembourg.

Tout gérant pourra participer à toute réunion du Conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion, étant entendu que seul un gérant qui téléphone ou se connecte à la réunion par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable à partir du Luxembourg sera considéré pour le quorum, en tant que membre participant, physiquement présent au Luxembourg.

Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du Conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui sera lui physiquement présent à l'assemblée afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du Conseil de gérance.»

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 12.** Au cas où il y a seulement un (1) gérant, ses résolutions seront valablement adoptées si elles le sont par écrit.

Les décisions prises lors d'une réunion du Conseil de gérance sont valablement passées si une simple majorité des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un (1) vote, à moins qu'il ne détienne des procurations, auquel cas, il aura un (1) vote supplémentaire par procuration.

Les résolutions du Conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le Président et/ou le secrétaire, et tenus au siège social de la société. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par tout gérant.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de gérance seront valables et effectives comme si elles ont été prises lors d'une réunion d'un Conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une décision identique.»

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 13 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 13.** Le gérant unique ou, au cas où, le Conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Le Conseil de gérance représente la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société est impliquée, soit comme demandeur soit, comme défendeur sera géré au nom de la société par le Conseil de gérance.

En cas de vacance d'une place de gérant, les gérants restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.»

Cinquième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 14 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 14.** Le Conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un (1) ou plusieurs gérants qui prendra/ont la dénomination de «délégué(s) à la gestion journalière».

Le Conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat. Il n'y aura pas de délégation de tous pouvoirs de gérance, ou de délégation substantielle de pouvoirs de gérance à un tiers.

Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le Conseil de gérance conformément au présent article (en particulier, pour toute question relative

à la gestion journalière pour laquelle la société est engagée par la signature de tout délégué à la gestion journalière), la société est engagée par les signatures conjointes de deux (2) gérants.»

Sixième résolution

L'associé unique a décidé:

- d'accepter, approuver et/ou ratifier, selon les circonstances, la démission en tant que gérant de la Société de Monsieur Paul Hanau, résidant à titre professionnel à Bockenheimerlandstrasse 38-40, D-60323 Frankfurt am Main, Allemagne, avec effet immédiat, et

- de nommer pour une période indéterminée Monsieur Christian Klar, né le 23 mai 1974 à Leipzig (Allemagne), demeurant à titre professionnel au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec pleins pouvoirs en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat en remplacement du gérant démissionnaire.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-C. Frank, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007. Relation: LAC/2007/23986. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007124975/212/337.

(070143827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Royalty Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.491.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

ROYALTY PARTICIPATIONS S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007122656/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03525. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Molentor, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 91.743.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007122646/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04945. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Cipio Partners S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.444.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of July

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1) KOCH BETEILIGUNGS GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, and having its registered office at Ludwig-Duerr-Strasse 43A, 82057, Icking, Germany, and recorded with the Handelsregister B des Amtsgerichts München under number 149471,

here represented by Mr Jean-Cédric Charles, licencié en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Munich (Germany) on 25 July 2007,

2) WERNER DREESBACH HOLDING GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, and having its registered office at Am Schlossberg 1, 82343, Pöcking, Germany, and recorded with the Handelsregister B des Amtsgerichts München under number 149473,

here represented by Mr Jean-Cédric Charles, licencié en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Munich (Germany) on 25 July 2007,

The said proxies, initialed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which they deem to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to acquire and hold a participation in one or several SICARs, sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR) organized as a société en commandite simple, duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «SICARs»), and to act as their general partner and shareholder with unlimited liability.

The Company may carry out any commercial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purposes.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of CIPIO PARTNERS S. à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred shares (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the Sole Shareholder - Collective decisions of the Shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

1) KOCH BETEILIGUNGS GmbH, aforementioned, subscribes six thousand two hundred fifty (6,250) shares having a par value of one euro (EUR 1.-).

2) WERNER DREESBACH HOLDING GmbH, aforementioned, subscribes six thousand two hundred fifty (6,250) shares having a par value of one euro (EUR 1.-).

All the shares so subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) of share capital is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2008.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders representing together the entirety of the subscribed capital passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. The shareholders resolve to elect the following person as sole manager of the Company for an unlimited period of time:

Mr Eric Fort, avocat à la Cour, born on August 15, 1963, in Sankt-Vith, Belgium, residing professionally at 14, rue Erasme L-1468 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxy holder of the above-appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the above appearing party, said proxy holder appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept juillet,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) KOCH BETEILIGUNGS GmbH, une société constituée conformément aux lois allemande, avec siège social à Ludwig-Duerr-Strasse 43A, 82057, Icking, Allemagne, et enregistrée au Handelsregister B des Amtsgerichts München sous le numéro 149471,

ici représentée par M. Jean-Cédric Charles, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Munich (Allemagne) en date du 25 juillet 2007.

2) WERNER DREESBACH HOLDING GmbH, une société constituée conformément aux lois allemande, avec siège social à Am Schlossberg 1, 82343, Pöcking, Allemagne et enregistrée au Handelsregister B des Amtsgerichts München sous le numéro 149473,

ici représentée par M. Jean-Cédric Charles, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Munich (Allemagne) en date du 25 juillet 2007.

Les procurations signées ne varient par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans une ou plusieurs SICARs, sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR), sous forme de société en commandite par actions de droit luxembourgeois (les «SICARs»), et d'agir en tant qu'associé gérant commandité indéfiniment et solidairement responsable des dettes de ces SICARs.

La Société peut exercer toute activité commerciale ou financière qu'elle estimera utile pour la réalisation de son objet.

La Société peut emprunter de toute manière et sous toute forme, et émettre des obligations et autres titres de créance.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de CIPIO PARTNERS S. à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature (s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales sont souscrites comme suit:

1) KOCH BETEILIGUNGS GmbH, susmentionnée, six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

2) WERNER DREESBACH HOLDING GmbH, susmentionnée, six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les parts ainsi souscrites sont entièrement payées en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) de capital social est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Résolutions

Et aussitôt les associés, représentant ensemble l'intégralité du capital social prennent les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Les associés décident d'élire la personne suivante comme gérant de la Société pour une durée illimitée:

M. Eric Fort, avocat à la Cour, né le 15 août 1963 à Saint-Vith, Belgique, résidant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-C. Charles, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, LAC / 2007 / 21324. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007127363/7241/312.

(070124670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Icon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 66.588.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 25 septembre 1998, acte publié au Mémorial C n^o 909 du 16 décembre 1998, modifiée par-devant le même notaire, en date du 19 avril 2002, acte publié au Mémorial C n^o 1111 du 22 juillet 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *ICON LUXEMBOURG S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2007122627/6215/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04832. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Dynamo Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 91.777.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

DYNAMO FINANCE S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Adminstrateur

Référence de publication: 2007122659/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03520. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Simok S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 106.949.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

SIMOK S.A.

A. De Bernardi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007122662/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03517. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Nubil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.829.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

NUBIL S.A.

R. Reggiori / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007122693/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03546. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Lux-Palettes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle et Commerciale.
R.C.S. Luxembourg B 103.398.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

C. Doerner

Notaire

Référence de publication: 2007123308/209/12.

(070142343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Inter Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 62, avenue François Clément.
R.C.S. Luxembourg B 73.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTER INDUSTRIE SA

Signature

Référence de publication: 2007122622/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01666. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

IP Network International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 114.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007122617/1433/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06256. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Folkestone International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 73.942.

Le bilan de clôture de liquidation de la société au 31 août 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007122560/304/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03040. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Seven Summits Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 92.247.

Changement d'adresse de Monsieur Michael Palm (administrateur, président et administrateur délégué) et de Madame Claudia Palm-Maranhao (administrateur) à partir du 1^{er} septembre 2007:

c/o INVESTMENT AB SEVEN SUMMITS, Perstorp Industripark, SE-28480 Perstorp

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007122832/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01992. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Francap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 110.670.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 28 septembre 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Joost Tulkens, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- M. Fank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007122821/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01893. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

RH Paris Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 58.319.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 septembre 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de A.I.T. GENEVA S.A., ayant son siège social 11, avenue Calas. P.O. Box 447 à CH-1211 Genève 12, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007122817/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00331. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Spanish Retail Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 108.900.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 septembre 2007

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 26 septembre 2007 que:

- L'Associé Unique accepte la démission, avec effet immédiat, du Gérant de Catégorie A Monsieur Gary Andrews, demeurant 249, Fairmount Terrace, 06825 Fairfield, Connecticut (USA).

- L'Associé Unique nomme comme nouveau Gérant de Catégorie A, pour une durée indéterminée, la société LUX KONZERN Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007122810/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01906. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

V.H.K. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 50.163.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007123304/242/12.

(070142412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Douvelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.859.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 19 septembre 2007

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de classe A de Monsieur Björn Odlander, Administrateur, avec adresse au 8, Ragnaröksvägen à S-18264 Djursholm et les mandats d'administrateur de classe B de Monsieur Dag Fredrik Richter, Administrateur, avec adresse au 16, route de Fournex à CH-1296 Coppet et de Monsieur Kjell Lorentz Sundström, Administrateur, avec adresse au 8, Mellanängsgrand in FFN20900 Abo ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES SA, ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Le 19 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007122809/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01150. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Telesto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.454.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 24 septembre 2007

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de catégorie A de Monsieur Björn Odlander, administrateur de sociétés, demeurant 8 Ragnaröksvägen à S-18264 Djursholm et renouvelle les mandats d'administrateur de catégorie B de Monsieur Dag Fredrik Richter, administrateur de sociétés, demeurant 16, route de Forunex à CH-1296 Coppet et de Monsieur Kjell Lorentz Sundström, administrateur de sociétés, demeurant Mellanängsgränd 8, FIN-20900 Åbo.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007122808/655/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01145. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Gomes Granit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7395 Hunsdorf, 4, rue de Steinsel.

R.C.S. Luxembourg B 76.167.

—
Statuts coordonnés suivant l'acte du 25 septembre 2007, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

U. Tholl

Notaire

Référence de publication: 2007123309/232/11.

(070142359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Laurum Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.865.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 octobre 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007123310/201/12.

(070142349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

L'Ilios S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 87.532.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007123306/5770/12.

(070142325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

MSEOF Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.112.

—
Extrait du procès-verbal de la résolution de l'associé unique, adoptée le 5 septembre 2007

L'associé unique décide d'élire Monsieur Peter Harned, demeurant au 20 Bank Street, Canary Wharf E14 4AD Londres, Grande-Bretagne, en tant que nouvel administrateur de la société, Monsieur Harned étant nommé en remplacement de Monsieur Robert Gray, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2007122833/801/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03577. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Sun Zen Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 100, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.747.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUN ZEN SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007122787/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03271. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

GJK Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.561.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 août 2007

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122806/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01459. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Giegiulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 58.458.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 juillet 2007

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Simone Bassi, demeurant à via Losanna, CH-6900 Lugano, Suisse.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007122807/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02326. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Arsenic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9231 Diekirch, 8, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 96.006.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Diekirch le 7 septembre 2007

L'assemblée des actionnaires a pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution 1^{er}

Madame Danièle Schmit-Koch, employée privée, demeurant avec adresse professionnelle à L-6415 Echternach, 9-13, rue Bréilekes est nommée administrateur en remplacement de Monsieur Alphonse Weber. Le mandat du nouvel administrateur se terminera le 7 septembre 2013.

Résolution 2

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois LISGO s.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 43.297 est nommée commissaires aux comptes en remplacement de Monsieur Nicolas Linden. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes se terminera le 7 septembre 2013.

Diekirch, le 7 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007123333/6261/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03853. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Avelca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3473 Dudelange, 19, an der Foxenhiel.

R.C.S. Luxembourg B 132.525.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Monsieur Carlo Schmit, maître-électricien, né à Dudelange, le 10 février 1949, demeurant à L-3473 Dudelange, 19, an der Foxenhiel.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de AVELCA S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente d'appareils électriques ainsi que le montage d'installations électriques. En outre la société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à le favoriser ou à le développer.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Dudelange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, souscrites par l'associé unique, Monsieur Carlo Schmit, maître-électricien, demeurant à L-3473 Dudelange, 19, an der Foxenhiel.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-3473 Dudelange, 19, an der Foxenhiel.
- 2.- Monsieur Carlo Schmit, maître-électricien, né à Dudelange, le 10 février 1949, demeurant à L-3473 Dudelange, 19, an der Foxenhiel est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Schmit, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 octobre 2007, Relation GRE/2007/4289. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007124929/231/108.

(070143867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.